

PCB SA
Rue Carli 17/19 – 1140 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0403 085 181

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2013
RÉUNIE AU COURTYARD MARRIOTT BRUSSELS HOTEL AVENUE DES
OLYMPIADES 1140 BRUXELLES À 15 HEURES

Le 15 mai 2013, s'est réuni l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société.

BUREAU

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de la société BRUGEFI INVEST représentée par Philippe LACROIX, qui désigne comme secrétaire Madame Kristin EX.

L'Assemblée choisit comme deux scrutateurs :

- Monsieur Philippe CHARLES
- Monsieur Michel LIMELETTE

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Une liste des présences, indiquant les noms et adresses de tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions inscrites au nom de chacun d'eux, est établie par le bureau, signée par chacun des membres et figure en annexe.

Actionnaires	7	présents ou représentés
Nombre d'actions	5 071 717	sur 5 596 520 actions

Conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les convocations contenant l'ordre du jour, ont été faites par des annonces insérées dans :

1. Le Moniteur belge le 12 avril 2013
2. Le journal « L'ECHO » le 12 avril 2013
3. Le journal « DE TIJD » le 12 avril 2013

ainsi que par courrier adressé à chacun de nos actionnaires nominatifs, administrateurs et au commissaire.

Le Président déclare que les actionnaires se sont conformés aux dispositions de l'article 14 des statuts pour assister à la présente assemblée.

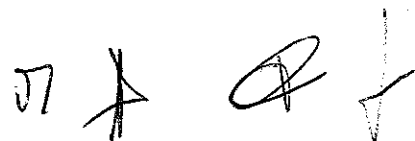
Le capital s'élève actuellement à 20.176.000 euros représenté par 5.596.520 actions sans désignation de valeur nominale.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée se déclare valablement constituée et constate qu'elle peut valablement statuer sur les points de l'ordre du jour.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

Après un mot de bienvenue, le Président rappelle les différents points à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de gestion du Conseil d'administration sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012,

- Lecture des rapports du commissaire sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2012,

1 - Comptes annuels 2012 : Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2012 et d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice 2012	2 605 718,00 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	9 729 660,91 €
Réserve légale	130 285,90 €
Dividendes bruts	279 826,00 € soit 0,05 € par action
Bénéfice à reporter	11 925 267,01 €

2 - Décharge aux Administrateurs : Proposition de donner décharge aux administrateurs pour leur mandat exercé au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;

3 - Décharge au Commissaire : Proposition de donner décharge au commissaire pour son mandat exercé au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;

4 - Rapport des rémunérations : Proposition d'approuver le rapport des rémunérations de l'exercice 2012

5 - Nomination d'un administrateur : Proposition de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Thomas FRINGS, pour une durée de 3 ans, ce mandat étant exercé à titre gratuit.

6 - Renouvellement du mandat du Commissaire : Proposition de renouveler le mandat de Commissaire de la SCCRL PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Emmanuèle ATTOUT, pour une durée de trois ans et de fixer ses émoluments annuels HT à 23 000 €, montant révisable annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

DISCUSSION



Après avoir commenté les résultats consolidés et ceux de PCB SA, une discussion s'engage et des questions sont posées auxquelles les membres du Conseil d'administration et le commissaire répondent.

En outre, Monsieur Fournier Montgieux donne lecture des réponses apportées par le Conseil d'administration aux questions posées par écrit par Monsieur Charles dans son mail du 6 mai 2013 (cf. annexe).

Le Conseil d'administration, à la demande de l'actionnaire majoritaire, indique qu'il a proposé comme administrateur Monsieur Thomas Frings qui se présente à l'assemblée. Il est indiqué que le mandat en Belgique de Monsieur Markus Skripek a pris fin en mars dernier.

Le Conseil d'administration annonce l'adaptation du calendrier financier à compter de l'année prochaine, afin d'améliorer sa communication envers toutes les parties intéressées, ainsi que nos actionnaires. Les résultats du 1^{er} trimestre 2014 vont être communiqués avant l'assemblée générale.

Après discussion, le Président propose que l'on passe au vote des résolutions :

07  

VOTE

Résolution n°1

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice 2012	2 605 718,00 €
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	9 729 660,91 €
Réserve légale	130 285,90 €
Dividendes bruts	279 826,00 € soit 0,05 € par action
Bénéfice à reporter	11 925 267,01 €

Pour :	3	actionnaire(s) représentant	4 857 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	4	actionnaire(s) représentant	214 477	actions

Informations concernant le dividende à payer :

Numéro du coupon : 36

« Ex Date » : 11/06/2013

« Record date » : 13/06/2013

« Payment date » : 14/06/2013

Le dividende brut : 0.05 €

Agent payeur principal : ING Belgique SA

Résolution n°2

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Pour :	3	actionnaire(s) représentant	4 857 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	4	actionnaire(s) représentant	214 477	actions

Résolution n°3

L'assemblée générale donne décharge au commissaire en fonction au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Pour :	5	actionnaire(s) représentant	4 914 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 477	actions

Handwritten signatures and initials:
07 A ⊕ J

Résolution n°4

L'assemblée générale approuve le rapport des rémunérations versées au cours de l'exercice 2012.

Pour :	5	actionnaire(s) représentant	4 914 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 477	actions

Résolution n°5

L'assemblée générale approuve la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Thomas FRINGS, pour une durée de 3 ans, qui ce terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, ce mandat étant exercé à titre gratuit.

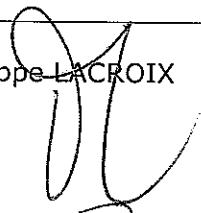

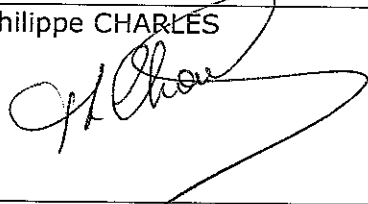

Pour :	5	actionnaire(s) représentant	4 914 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 477	actions

Résolution n°6

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat du commissaire de la SCCRL PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises, représentée par Madame Emmanuèle ATTOUT, pour un durée de trois ans et de fixer ses émoluments annuels HT à 23 000 €, montant révisable annuellement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.


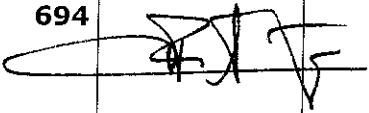
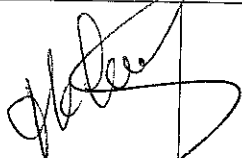
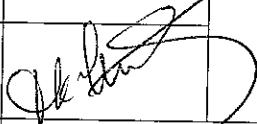
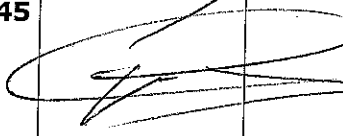
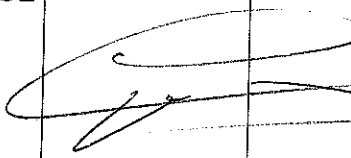
Pour :	5	actionnaire(s) représentant	4 914 240	actions
Contre :		actionnaire(s) représentant		actions
Abstentions :	2	actionnaire(s) représentant	157 477	actions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H45 heures et le présent procès-verbal ainsi que ses annexes sont signés par le bureau de l'Assemblée.

BRUGEFI INVEST Représentée par Philippe LACROIX Président 	Kristin Ex Secrétaire 
Monsieur Philippe CHARLES Scrutateur 	Monsieur Michel LIMELETTE Scrutateur 

PCB SA
Rue Carli 17-19 - 1140 Bruxelles
Numéro d'entreprise 0403 085 181

LISTE DES PRESENCES

Nom et adresse	Nom du représentant ou du porteur de la procuration	Nombre d'actions	Signature
BRUGEFI INVEST SA 2 rue Galien 93400 SAINT-OUEN (France)	P. LACROIX	2 314 241	
OCP 2 rue Galien 93587 SAINT-OUEN Cedex (France)	P. Fournier Mongieux	2 542 694	
			4 856 935
M. Philippe CHARLES Rue Hubert Krains, 5 4317 FAIMES		31 000	
M. Denis CHARLES	Philippe CHARLES	26 000	
			57 000
M. Jacques GRIES Avenue Maréchal Ney, 15 1410 WATERLOO		110 645	
Association de défense des actionnaires minoritaires Avenue Maréchal Ney, 15 - 1410 WATERLOO	Jacques GRIES	46 832	
			157 477
M. P. Nuotatore Kosterstraat 127 1831 Diegem		1	

A et or

M. François Adam Chemin du Lefa 17 4960 Malmedy		3861	
M. LIMELETTE Michel Avenue Charles de Tollenaere 15 1070 Anderlecht		305	<i>Limelette</i>
Total			5-075 649

~~5-071 549~~
5 071 717

07 \$ ⊕ ↓

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MAI 2013

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR MONSIEUR CHARLES LE 6 mai 2013

1.

Le rapport du commissaire signale que le pv concernant la décision d'acquisition des entités Sambria et Ostend Pharma est repris par extrait dans le rapport de gestion : nous souhaitons le voir et pouvoir en discuter. Plus spécialement, nous désirons savoir la façon dont ont été évalués les fonds de commerce. Également savoir le sort réservé à l'immobilier de Ostend Pharma et sa valeur marchande actuelle, ainsi que le loyer demandé à Pharma Partners pour occupation du bâtiment.

Le dossier du comité d'administrateurs indépendants n'est pas public et ne peut pas être communiqué. Nous nous référons au point 6.2.3.7, page 86 de la version française du rapport annuel, où un extrait du PV ainsi qu'une référence aux réunions du Comité ont été ajoutés, comme le rapport du réviseur. Les documents publics se trouvent inclus dans le rapport annuel.

Nous ne sommes pas autorisés à fournir d'autres documents non publics à un ou plusieurs actionnaires, car cela serait en contradiction avec la législation (délit d'initié).

Le bâtiment fait partie des biens de la société Ostende Pharma acquise puis fusionnée avec Pharma Belgium.

Après la fermeture de l'établissement d'Ostende début avril 2013, il est prévu de le mettre en vente.

2.

Comment justifiez-vous l'augmentation répétée des prestations du groupe Celesio reprise en p 43, la progression ressortant de la seule p 43 donne : 1.986 ke, 2.376 ke, 2.525 ke, respectivement pour les années 2010, 2011 et 2012. Il faut encore y ajouter, pour 2012, une partie du poste « autres prestations » en p 28, où vous signalez que les charges d'exploitation (totales) au titre des sociétés liées représentent un montant de 2.955 ke contre 2.321ke en 2011 dans le bilan financier du premier semestre 2012, il était déjà question d'une augmentation des prestations de Celesio de 220. ke en p. 11 en 12 . Ces augmentations n'ont donc rien à voir avec l'incendie... Le « cash drain » en faveur du groupe majoritaire Celesio devient insupportable pour une société sinistrée et incapable de verser un dividende décent à ses actionnaires.

Ces coûts correspondent à des services nécessaires pour Pharma Belgium et qui sont rendus par des sociétés sœurs (IT support, HR, Financial services). Les règles fiscales internationales OECD sont bien respectées, les prix sont conformes aux prix du marché. Les services sont nécessaires pour les activités.

Il faut aussi prendre en compte les informations du point 3.7.2 Autres produits d'exploitation.

Le montant des produits au titre des sociétés liées représentent une somme de 599k€ en 2012 à comparer à 148k€ en 2011.

Ci-dessous les coûts nets pour Pharma Belgium :

2011 : $148 - 2\,376 = -2\,228$ k€

Les conflits d'intérêts subsistent ---
Abstention ---
Pharma

OC
J
A

2012 : 599-2 525 = 1 926 k€

Les prestations du Groupe ne sont donc pas plus chères pour PCB.

3.

Quel est le nouveau loyer fixé pour la location du Fonds de commerce de Flandria ,y a t'il une nouvelle clause de rendez vous pour révision de ce loyer dans trois ans

Le loyer était de 797k€ en 2012 et de 769k€ en 2011.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2013 a analysé cette situation et a demandé la signature d'un avenant qui introduit le principe d'une révision annuelle de la redevance dans le cadre d'une marge de fluctuation encadrée.

4. Quel est l'impact supplémentaire de l'incendie sur le premier trimestre de 2013 ? et sur l'année 2013 dans son ensemble ?

Les impacts sont importants car sont concernés le bâtiment, le stock, le personnel, l'IT, réseau,...

Liste non exhaustive et non encore complètement chiffrée :

- Perte de chiffre d'affaires, perte de clients, perte de notre plateforme centrale pour les produits à faible rotation.
- Coût additionnel pour la sécurisation du terrain d'Evere et de sa réhabilitation
- Coût additionnel pour maintenir le niveau de services pour les clients de Pharma Belgium, avec des livraisons au départ de Houdeng ou de Gand
- Coûts complémentaires pour maintenir la société en fonctionnement (support informatique, relocalisation temporaire du personnel du siège)
- Coûts additionnels pour l'ouverture du nouveau dépôt de Zaventem


Nous sommes en négociation avec les assureurs pour les remboursements concernant les dommages et la perte d'activité.


5.

Quels seront les avantages liés aux restructurations : acquisition de Sambria et Ostend Pharma, fermeture du siège d'Ostende, diminution des stocks globaux , révision du loyer versé à Flandria ? Pouvez- vous déjà donner une approche chiffrée de l'avantage global net ??

Les principaux avantages sont la sécurisation du chiffre d'affaires de Pharma Belgium et la rationalisation des structures juridiques.

La fermeture de l'établissement d'Ostende permettra la réduction des coûts, une optimisation du réseau et une meilleure qualité de services pour nos clients grâce à une collection complète des produits et un meilleur contrôle des commandes. Il faut prendre en compte aussi l'amélioration du fonds de roulement (NWC).

cf. p. précédente -


07


Il est prématuré de communiquer une évaluation de l'avantage global net ; le Conseil d'administration sera attentif à en assurer le suivi.

